

la feuille du bois



Journal municipal d'informations de La Ville du Bois

Page 06

A contexte **délicat,**
finances **saines**



Actualités



Salle multi-
fonctions, un
bel ouvrage !
.....

04

Loisirs



Un mois riche
de rencontres
.....

16



Édito du Maire

Madame, Monsieur,

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont approuvé le budget 2012. Il définit, pour l'année en cours, le montant des recettes attendues et celui des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement où seul, pour ce dernier, le recours à l'emprunt est possible.

Le gel des dotations diverses (État, agglomération...), l'incertitude sur l'octroi des subventions ou de leurs montants, **traduisent à la fois la rigueur et la prudence**. Les dépenses de fonctionnement sont volontairement limitées pour permettre de faire face aux dépenses d'investissements importants qu'impliquent l'école et le gymnase des Bartelottes. Chacun des maires adjoints a, dans son domaine, limité les dépenses, pour ne conserver que ce qui était nécessaire et répondre aux attentes destinées à l'amélioration des services publics.

Le budget relatif à l'investissement traduit donc cette **volonté d'améliorer les services rendus à la population**, sans faire appel (hors la revalorisation des bases d'imposition décidée par l'État) à des impôts supplémentaires. **Les taux d'imposition restent donc identiques** à ceux de l'an dernier et de ces 11 dernières années.

La part la plus importante de ces investissements revient bien entendu à l'opération des Bartelottes, dont la réalisation va s'étaler sur 2 exercices. La difficulté d'obtenir les subventions correspondantes est bien réelle, compte tenu des nouveaux critères mis en place par la Région (bâtiment basse consommation énergétique, potentiel fiscal, conformité avec la loi SRU sur la solidarité et le renouvellement urbain).

A défaut de pouvoir être en accord avec ce dernier critère (20% de logements sociaux), nous allons devoir justifier des efforts faits par la collectivité dans ce domaine. L'effort étant réel, malgré les nombreuses difficultés auxquelles nous sommes confrontés, je reste confiant quant à l'issue de notre demande de subventions. Cordialement.

Votre maire,
Jean-Pierre Meur

Sommaire

Retour en images	3
Actualités	4
Dossier	6
Familles	14
Loisirs	16
Expression libre	18
Infos pratiques	19
Agenda	20

La Feuille du Bois - Journal municipal mensuel d'informations

Tirage : 3 200 exemplaires

Editeur : Mairie de La Ville du Bois

Place du Général de Gaulle - 91620

Tél. : 01 64 49 59 49

www.lavilledubois.fr

Directeur de publication :

Jean-Pierre Meur

Co-directrice : Régine Donneger

Rédactrice en chef : Sylvie Macquet

Service Communication

Tél. : 01 64 49 55 38

communication@lavilledubois.fr

Photos : José Vinales, Sylvie Macquet et autres contributeurs

Conception : Emendo

Impression : Rouget Communication

Distribution de "La Feuille du Bois"

Pour tout problème de distribution, contactez le service Communication. Parfois, les distributeurs ne peuvent déposer le magazine (portail fermé, code, chien méchant...); le service Communication est à votre disposition pour essayer de trouver une solution.
Contact : 01 64 49 55 38

retour sur

19 mars

Célébration du cessez-le-feu en Algérie

Les participants à la cérémonie observent un moment de recueillement face à la stèle du souvenir du 19 Mars 1962.



23, 24, 25 mars

De magnifiques "Rencontres du Jazz" !



Photos: Jean-Pierre Bessières

Cette année, non seulement les concerts ont fait salle comble, mais la danse a aussi ameuté la foule ! Les Black Rooster, le samedi soir, ont enflammé la salle. Cette manifestation, qui prend de plus en plus d'ampleur, ne pourrait avoir lieu sans le soutien financier du Conseil général de l'Essonne et de la communauté d'agglomération Europ'Essonne, ni sans les nombreux partenaires et sponsors. L'édition 2013 s'annonce pleine de surprises, pour les 10 ans des "Rencontres" !



SALLE MULTIFONCTIONS DE LA CROIX SAINT-JACQUES

Un bel ouvrage !



En bref

Livraison de plateaux repas, même le week-end

Vous avez un parent âgé, handicapé et/ou dépendant ? Des plateaux repas peuvent lui être livrés, le week-end compris. Les repas ne peuvent cependant pas prendre en compte les régimes spécifiques. Pour en savoir plus, contactez le CCAS au 01 69 63 32 79.

Le ramassage des déchets dans les voies étroites

Deux voies étroites de la commune, chemin de la Garenne et chemin du Plateau, bénéficient de jours de ramassage et de moyens techniques différents du reste de la ville. La SITA, chargée de collecter et de valoriser les déchets, utilise des véhicules de 5 tonnes, plus petits et donc plus appropriés à la circulation dans ces rues contraignantes, mais pour l'instant inadaptés au tri. Une étude est actuellement en cours pour mettre à la disposition des Urbisylvains concernés, des points d'apport volontaire permettant le tri sélectif.

"NKM" de nouveau députée

Depuis le 23 mars 2012, Nathalie Kosciusko-Morizet est de nouveau députée de la 4^e circonscription de l'Essonne.



Quelle belle réussite architecturale que la nouvelle salle multifonctions de la Croix Saint-Jacques ! La beauté du lieu réside dans la conservation du bâtiment existant, avec ses pierres et ses poutres, auquel ont été adjointes des salles modernes, peintes en blanc et en couleur taupe. Au sol, du parquet massif en bambou, solide, est destiné à supporter les pas des petits et des grands. Cer-



taines activités pourront se dérouler en extérieur, sur la terrasse en bois.

Destiné dès son ouverture (courant mai) aux accueils de loisirs (le mercredi, en semaine, et une partie de la semaine pendant les vacances scolaires) et à la location par les Urbisylvains le week-end, l'ensemble est composé de trois salles fonctionnelles d'une superficie totale d'environ 170 m², la plus grande s'étendant sur 90 m². Un petit office sera à la disposition des utilisateurs et de leur traiteur. Le chauffage a été conçu pour être économique : basse température au sol et ventilation double flux pouvant, l'été, légèrement rafraîchir l'espace.

Ces travaux représentent un investissement de 700 000 € subventionnés à hauteur de 24%, que la commune a réalisé pour le bien-être des Urbisylvains.



Pour obtenir l'ensemble des décisions du conseil municipal :

01 64 49 59 49 ou www.lavilledubois.fr > Conseils municipaux

COMPOST

Enrichir sa terre à moindres frais

Composter, est-ce vraiment utile ? Oui, parce que le produit issu du compostage représente un apport de qualité à la terre, améliorant sa fertilité et favorisant la vie du sol. Oui encore, parce que cela permet de limiter la quantité d'ordures ménagères. Deux raisons qui poussent de plus en plus d'Urbisylvains possédant un jardin, à "franchir le pas".

La démarche est simple. Il suffit de repérer ce qui peut être "jeté" au compost ou non (lire l'encadré) et d'assurer une légère surveillance. Selon la taille du jardin, l'on privilégiera le compostage en tas, pour ceux qui ont de la place, ou en

bacs que l'on peut trouver en jardinerie, en quincaillerie ou en grande surface.

Le secret d'un bon compost réside dans les mélanges : déchets carbonés (taillis, branches, paille, écorces, feuilles mortes...) et azotés (déchets de cuisine, tontes de gazon...), humides et secs, grossiers et fins. Mûr, il se caractérise par un aspect homogène, une couleur sombre, une agréable odeur de terre de forêt et une structure grumeleuse qui s'émiette. Un compost est prêt à être utilisé, en quelques mois seulement, pour le bonheur de la nature... qui nous le rendra bien.



Que peut-on composter ?



- Déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;
- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;
- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, etc.



- Plastique et tissus synthétiques, verre et métaux, contenu des sacs d'aspirateur, bois de menuiseries et de charpente, litière pour chat et couches-culottes. De manière générale, aucun produit chimique, huile de vidange, etc., ne doit être mélangé au compost.

"LA FEUILLE DU BOIS"

Résultats de l'enquête

La municipalité remercie les lecteurs de "La Feuille du Bois" d'avoir participé à l'enquête. Les sondés plébiscitent la nouvelle formule (87%). Sur la totalité des personnes qui se sont exprimées (certains items n'étaient pas obligatoires), 100% apprécient la mise en page, le format, la définition des rubriques, la variété et l'intérêt des sujets, et la qualité rédactionnelle. Les pages ou rubriques les mieux notées sont la couverture (100%), les actualités (92%), l'agenda (92%), l'espace familles (89%), le retour en images (87%), le portrait (87%), le dossier (80%). Viennent ensuite l'espace loisirs (78%), les infos pratiques (77%), l'édito (75%) et l'expression des partis politiques (50%).

Toute remarque sur le fond ou la forme est la bienvenue. **Contactez le service Communication, au 01 64 49 55 38.**



En bref

Rentrez vos conteneurs

Afin d'éviter le vol ou la détérioration des conteneurs, pensez à les rentrer dès que possible après le passage des camions de ramassage. Sachez, de plus, que le contenu se vide mieux si les conteneurs sont propres.

A contexte délicat, finances saines

Malgré un contexte difficile, du fait de la crise, la commune poursuit ses projets pour pouvoir accueillir une population croissante. Nouvelle école au nord ouest de la ville, aménagement des services d'accueil du public, entretien des bâtiments, voiries et espaces publics... tout cela sans augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Explications

Pour une bonne gestion,

il faut un autofinancement qui permette de rembourser les annuités de la dette et d'assurer l'entretien à court terme des investissements.

Pour l'investissement,

il faut satisfaire les besoins en veillant à ce que le remboursement de la dette ne compromette pas l'autofinancement.

La gestion d'une commune

est guidée par les choix nécessaires pour trouver le meilleur équilibre possible.



Le budget de la commune a été voté lors du conseil municipal du 27 mars. S'il est parfois technique ou fastidieux, à regarder de près, on y trouve le reflet de l'évolution et des projets de la ville. Plus techniquement, un budget est un état prévisionnel des recettes et des dépenses pour la collectivité.

Fonctionnement et investissement, les deux parties du budget

Le fonctionnement

- ➔ Les dépenses permettent d'assurer les obligations, la vie de la commune et les services rendus à la population (entretien et énergie des bâtiments publics, restauration et services scolaires, masse salariale...).
- ➔ Les recettes proviennent de la fiscalité communale (taxe d'habitation et taxes foncières), des dotations de l'État (reversement des impôts) et du prix des services à charge des usagers.

Les recettes et les dépenses doivent être équilibrées.

Le résultat est l'épargne brute ou autofinancement.

L'investissement

- ➔ En plus du remboursement de la dette, les dépenses comprennent l'achat des immobilisations (mobiliers et matériels) nécessaires au fonctionnement et les travaux (gros entretien, réhabilitation ou construction) des voiries, bâtiments et lieux publics.
- ➔ Les recettes proviennent des diverses subventions variables selon les projets, de l'autofinancement et de l'emprunt.

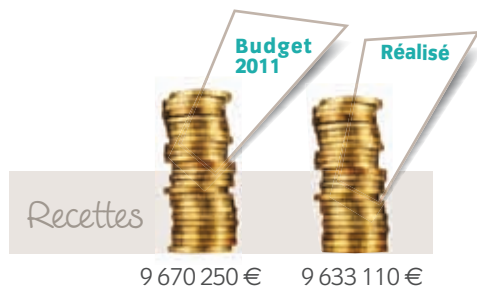




2011 fut l'année des enfants

Fonctionnement, maintien des services

Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, il faut souligner la part importante supportée par la commune dans les services rendus aux Urbisylvains.



Cet autofinancement montre la bonne santé des finances locales.



	Dépenses	Part supportée par la commune
Accueils de loisirs	856 407 €	69 %
Restauration scolaire	568 234 €	46 %
Ecole de musique et de danse	350 865 €	70 %
Bibliothèque	212 669 €	90 %
Jeunesse	190 677 €	94 %
Multi-accueil	366 096 €	43 %

L'investissement de l'avenir

2011 a été une année importante en matière d'investissement, en particulier pour les écoles.

	Budget 2011
Recettes	3 927 037 € (dont 1 700 000 € d'emprunt)
Dépenses	3 642 119 € (dont 2 615 693 € de travaux)

Corrigé des restes à réaliser (c'est-à-dire les dépenses engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées au 31 décembre) et du déficit 2010, **le déficit de clôture est de 1 202 559 €.**

Un résultat de clôture sain

	Budget 2011
Excédent de fonctionnement	1 633 120 €
Déficit d'investissement	1 202 559 €
Excédent constaté	430 561 €
<i>Si l'on tient compte du déficit des restes à réaliser</i>	420 969 €
Résultat	9 592 €



Ce résultat montre le respect du budget prévisionnel.

Favoriser l'accueil des Urbisylvains en 2012

Le maintien des services publics dans un contexte difficile

Ce budget s'inscrit dans un contexte délicat. La croissance est faible en France comme en zone euro, le crédit est difficile. Les dotations de l'État sont gelées au niveau de 2010, les attributions de compensation (ex taxe professionnelle) versées par Europ'Essonne restent également au niveau de 2010. Dans ces conditions, les recettes diminuent, ce qui impose de contenir les dépenses alors

que la ville est en croissance et que les besoins augmentent.

En dépit de ce contexte, nous maintenons nos choix. Pour les dépenses, la ville poursuit son soutien aux activités pour les familles, les jeunes, la culture, les associations. Pour les recettes, il est décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières) et de limiter au montant de l'inflation l'augmentation des services, en conservant le quotient familial... afin de faciliter l'accès pour tous aux services publics.





Poursuite des projets d'investissement

La requalification de la RN 20 est encore lointaine mais les projets avancent et commencent à se concrétiser. Les travaux d'assainissement le long de la route auront lieu durant l'été et le premier chantier de construction de logements débutera en 2013.

Deux priorités :

1/ Le projet des Bartelottes (école et gymnase) est prêt et débutera dans les prochains mois. Le coût de cette réalisation est de 8 600 000 €, dont 50% à charge des finances communales. Nous prévoyons 4 061 276 € cette année.

2/ Les structures d'accueil, en particulier la mairie, vont être améliorées, aussi bien pour les usagers que pour le personnel communal ; ceci conduit à aménager le niveau bas de la mairie et des stationnements adaptés (coût : 546 000 €).





Façade de la mairie

Projet
structures
d'accueil
546 000 €



A savoir

Au total, le budget investissement s'élève à **10 504 058 €** et nécessitera un emprunt de **3 200 812 €**.

Les autres projets :

- Programmer les dépenses obligatoires : bail voirie et bail éclairage (406 000 €), piste cyclable Saint-Eloi intégrée dans le plan des liaisons douces d'Europ'Essonne (345 000 €), acquisitions foncières et en particulier les bois (100 000 €)
- Réaliser cette année les réparations déjà envisagées l'an dernier : passerelle rue des Ecoles (150 000 €) et véranda à la ferme de la Croix Saint-Jacques (108 000 €)

- Pourvoir aux besoins des services et réaliser des travaux dans les bâtiments communaux, soit 602 772 €.
- Le montant des travaux et investissements s'élève cette année à 6 319 049 €, auxquels il faut ajouter notamment le remboursement de la dette (990 000 €), une subvention de 60 000 € pour des logements aidés et les restes à réaliser.
- Au total le budget investissement s'élève à 10 504 058 € et nécessitera un emprunt de 3 200 812 €.



Comme indiqué ci-dessous, le budget total pour 2012 est de 20 477 650 €, à comparer à celui de 2011 (16 175 648 €).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2011

DÉPENSES TOTALES :

16 175 648 €

RECETTES TOTALES :

16 175 648 €

FONCTIONNEMENT 9 348 904 €	Charges à caractère général Alimentation, téléphone, eau, gaz, électricité, entretien des bâtiments, assurances, transports...	2 275 388 €
	Charges de personnel et frais assimilés	4 419 850 €
	Autres opérations d'ordre Dotations aux amortissements, virement à la section d'investissement	1 636 499 €
	Autres charges de gestion courante Versement de subventions, syndicats	652 206 €
	Remboursement des intérêts de l'emprunt et charges exceptionnelles	364 960 €

Produits des services du domaine Participation des familles à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs, à l'école de musique	767 594 €
Impôts et taxes	6 543 492 €
Dotations et participations Subventions départementales, dotations Caf Etat	1 880 918 €
Autres produits de gestion courante	156 900 €

BUDGET PRÉVISIONNEL 2012

DÉPENSES TOTALES :

20 477 650 €

RECETTES TOTALES :

20 477 650 €

FONCTIONNEMENT 9 973 592 €	Charges à caractère général Alimentation, téléphone, eau, gaz, électricité, entretien des bâtiments, assurances, transports...	2 135 686 €
	Charges de personnel et frais assimilés	4 780 110 €
	Autres opérations d'ordre Dotations aux amortissements, virement à la section d'investissement	2 034 966 €
	Autres charges de gestion courante Versement de subventions, syndicats	637 993 €
	Remboursement des intérêts de l'emprunt et charges exceptionnelles	384 838 €

Produits des services du domaine Participation des familles à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs, à l'école de musique	869 030 €
Impôts et taxes	7 025 387 €
Dotations et participations Subventions départementales, dotations Caf Etat	1 762 418 €
Autres produits de gestion courante	316 757 €

INVESTISSEMENT 6 826 744 €	Dépenses d'équipement Travaux bâtiment voirie, achat mobilier matériel, acquisitions foncières	3 568 477 €
	Remboursement dette	902 209 €
	Versement subvention	63 000 €
	Reprise déficit 2010	1 487 475 €
	Restes à réaliser	805 583 €

Opérations d'ordre	1 600 911 €
Restes à réaliser	671 775 €
Remboursement TVA, dotation amortissements, taxe locale équipement	404 401 €
Reprise excédent fonctionnement 2010	1 816 650 €
Subventions Etat, Région, Département (estimation)	260 000 €
Emprunt (estimation)	2 073 006 €

INVESTISSEMENT 10 504 058 €	Dépenses d'équipement Travaux bâtiment voirie, achat mobilier matériel, acquisitions foncières	6 319 049 €
	Remboursement dette	990 000 €
	Versement subvention	60 000 €
	Reprise déficit 2011	1 202 559 €
	Restes à réaliser	1 758 604 €
	Opérations d'ordre	173 846 €

Opérations d'ordre	2 034 965 €
Restes à réaliser	1 337 634 €
Remboursement TVA, dotation amortissements, taxe locale équipement	811 000 €
Reprise excédent fonctionnement 2011	1 633 121 €
Subventions Etat, Région, Département (estimation)	1 486 525 €
Emprunt (estimation)	3 200 812 €



L'endettement est raisonnable

L'effort indispensable d'investissement explique et justifie tout à la fois l'augmentation de la dette. Au 1^{er} janvier 2012, la dette est de 9 662 973 €, soit 1 334 € par habitant. Si nous réalisons la totalité des travaux prévus (ce qui est peu probable car il y a toujours des restes à réaliser), nous emprunterions 3 200 000 €

mais nous remboursons 990 000 € ; la dette augmenterait donc de 2 210 000 € pour atteindre moins de 12 000 000 €, soit 1 647 € par habitant. Ce qui reste correct dans un contexte de croissance de population et ce qui permet de laisser des marges pour des emprunts ultérieurs (seuil d'alerte : environ 2 500 € par habitant).

Réalisations et projets en un coup d'œil

Réalisations 2011

- Etude du projet des Bartelottes
- Nouvelle salle multifonctions de la Croix Saint-Jacques



- Rénovation des sanitaires des écoles Ambroise Paré et Marie Curie



- Démolition de l'ancien restaurant scolaire et aménagement du parking municipal
- Rénovation des chauffages de la mairie et des écoles

- Réfection de la toiture de l'école des Renondaines



Projets 2012



■ Aménagement du club house des tennis



■ Fin d'aménagement de la salle multifonctions
(lire en page 4)

■ Véranda à la ferme

■ Travaux d'assainissement le long de la RN 20

■ Passerelle rue des Ecoles



■ Aménagement de la
mairie (en premier,
le service Educatif) et
stationnements



■ Construction de logements

■ Aménagement du cimetière et
du chemin des Riots



■ Piste cyclable Saint-Eloi

■ Installation de la vidéo protection



En bref

À vos agendas

Les trois écoles publiques de la ville fêteront la fin de l'année en juin : les Renondaines le samedi 2 (stands), Marie Curie le samedi 23 (stands et spectacle) et Ambroise Paré le samedi 30 (kermesse).

Carte jeune 91

La carte jeune est offerte par le Conseil général aux Essonnais âgés de 16 à 19 ans. Contre une participation de 10 €, cette carte nominative, accompagnée d'un chéquier de 150 €, leur permet d'accéder à la culture, aux loisirs et à la formation. Elle est utilisable auprès des 400 partenaires choisis par le Conseil général. Il est possible de renouveler sa carte ou de faire une première demande en ligne sur www.cartejeune91.fr.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ils savent se comporter sur la route



Les 5 et 6 avril dernier, les 192 élèves de cours moyen (CM1 et CM2) de l'école Ambroise Paré ont participé pour la 4^e fois au critérium du jeune conducteur, en partenariat avec l'association "Automobile Club de l'Ouest", organisatrice des célèbres "24 Heures du Mans". Cette opération consiste

à sensibiliser les enfants à la bonne conduite sur la route, au moyen de véhicules électriques. Les deux gagnants, Enzo Weigel (CM2) et Maïwen Poignet (CM1), seront invités avec leurs parents aux prochaines "24 Heures du Mans" ... en VIP.

RÉINSCRIPTION AUX DISPOSITIFS PÉRISCOLAIRES

Vous simplifier la vie

C'est fini, vous n'aurez plus à venir et à attendre au service Educatif en septembre ! En effet, dans les prochains jours, vous allez recevoir par courrier un dossier d'inscription* avec l'ensemble des explications. Vous serez invités à le compléter lisiblement (une fiche par enfant), à joindre la copie des documents demandés et à faire parvenir le tout, sous enveloppe, au service Educatif (par courrier, sur place ou par mail, en scannant l'en-

semble), au plus tard le 29 juin 2012.

Les éléments de réinscription sont obligatoires pour que votre enfant puisse bénéficier de la restauration scolaire, des accueils de loisirs, de l'étude et des activités pré et postscolaires.

* *Egalement téléchargeable sur www.lavilledubois.fr > Enfance.*

Service Educatif, 11 rue du Grand Noyer, 91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 45



A savoir

Vous serez invités à passer au service Educatif, entre le 7 et le 23 janvier 2013, en vue de calculer votre nouveau quotient familial (lire "La Feuille du Bois n° 69 de mars 2012).



COURS D'ALPHABÉTISATION

Mission difficile mais passionnante

Le saviez-vous ? Il existe sur la ville des cours d'alphabétisation, menés par des bénévoles. Au départ, le Centre Communal d'Action Social reçoit la demande de femmes maliennes et se tourne vers l'association Astula du Bois. Elisabeth Caussidery fait partie de ces bénévoles et gère un petit groupe de Maliennes. Les élèves, de une à quatre selon les séances, ont pour objectif de savoir lire l'essentiel, voire de savoir écrire. L'apprentissage est difficile du fait de leur vocabulaire approximatif, mais elles font de lents progrès. "Elles sont très attachantes et lorsqu'elles arrivent à surmonter des difficultés, elles rayonnent ! Elles sont très frustrées de ne pas être allées à l'école", explique l'enseignante.

Retraitée, intéressée par la pédagogie et passionnée par ce qu'elle fait, Elisabeth a dû développer ses propres outils pour adapter la transmission de son savoir. Deux fois par semaine, elle donne deux heures de cours au groupe et l'investissement est relativement lourd. Aujourd'hui, son souhait serait d'être aidée par d'autres bénévoles, d'une part pour la soulager, d'autre part pour partager sur les pratiques d'enseignement. Tous les volontaires sont les bienvenus pour animer ce cours, ou d'autres puisque l'association propose différents niveaux.

Pour en savoir plus ou proposer de l'aide : 06 45 64 80 98, caussidery@orange.fr



Sadio apprend l'alphabet pour, à terme, pouvoir lire carte et horaires de bus en toute autonomie

ANIMATEURS

La mairie recrute

La mairie de La Ville du Bois recherche des animateurs(trices).

■ Pour le service Jeunesse

Missions : encadrement et animation des ateliers, élaboration des séjours jeunes... BAFA (BAFD en cours) et expérience souhaitée, PSC1, permis B (depuis plus de deux ans). Poste à pourvoir immédiatement.

■ Pour les accueils de loisirs

BAFA exigé et PSC1 souhaité.

Postes à pourvoir :

- pour l'année scolaire 2012-2013, à temps complet (préscolaire, postscolaire, cantine, mercredis et vacances) ;
- pour encadrer les vacances scolaires 2012-2013.

Lettre de motivation manuscrite et CV à adresser à Monsieur le Maire (mairie de La Ville du Bois, place du Général de Gaulle, 91620 La Ville du Bois).

Renseignements : service des Ressources Humaines, 01 64 49 59 28



Rendez-vous mensuels Petite enfance

Camion PMI "Le balladin"

- Consultations par le médecin
Vendredis 11 et 25 mai,
toute la journée
- Permanence "pesée et conseils"
Mardi 15 mai, de 9h à 11h30
Sur le parking de l'Escale
(chemin des Berges). Prendre
rendez-vous au 06 80 72 81 94.

Biblio-bébé

- Vendredi 11 mai, de 10h à 11h
Matinée réservée aux 3 mois-3 ans
à la découverte des albums pour tout-petits,
à la bibliothèque. Sans réservation.
Renseignements : bibliothèque, 01 64 49 59 41

Préparation à l'accouchement

- Le mardi de 14h à 16h, avec la sage femme
de la PMI, à l'Espace "Les Lutins du Bois" (en
face de l'Escale).
Renseignements et inscription : Maison Dé-
partementale des Solidarités, 01 69 79 93 35

Programme de l'accueil parents-enfants "1, 2, 3 Soleil"

- Espace de jeu, de paroles, de rencontres et
d'échanges, réservé aux enfants de moins de
4 ans, non scolarisés, accompagnés d'un ou
deux adultes familiaux. Accueil libre et gratuit.
Les vendredis de 8h45 à 11h à l'Espace
"Les Lutins du Bois", en face de l'Escale.
Sans réservation.

Jeux de transvasement

Vendredi 11 mai

Jeux libre à l'accueil

Sortie journée en car

- pour les 2-3 ans, dans un parc de jeux
(sur inscription)
Vendredi 1^{er} juin

Renseignements : 01 69 63 32 72

Les
rendez-vous
Loisirs
du mois de mai



FÊTE DES VOISINS

Pour le plaisir de se retrouver



Urbisylvains, réservez votre vendredi 1^{er} juin pour retrouver vos voisins et festoyer, avec plaisir, autour d'un pique-nique géant organisé sur la place Beaulieu par la mairie, le Micado et l'association Inter'Val. Pour participer, il vous suffit d'apporter de quoi vous restaurer. Deux barbecues seront à votre disposition pour faire cuire vos aliments et des grillades vous seront proposées.

Les enfants sont les bienvenus. Des animations seront proposées : défilé de mode des créations de l'atelier d'Inter'Val, ambiance musicale, tatoueuse Lady Blue, jeux gratuits... N'hésitez pas à amener ballons, raquettes de badminton et autres jeux d'extérieur... et votre bonne humeur !

Renseignements :
service Culturel, 01 64 49 55 40
ou culture.sport@lavilledubois.fr



En bref

Portes ouvertes de l'école de musique et de danse

Renseignements : lire en page 20.



Participez à la fête de la musique !

Vous êtes musicien, soliste ou en groupe ? Vous êtes amateur ou professionnel ? Vous voulez vous produire sur une scène ? La mairie recherche des musiciens, pour une prestation gratuite, qui joueront le soir de la fête de la musique, mardi 21 juin 2012.
Contact : service Culturel, 01 64 49 55 40
ou culture.sport@lavilledubois.fr

FÊTE DE LA PEINTURE

Des toiles sur la ville ou ses habitants

Initiés et néophytes, enfants et adultes, la fête de la peinture du 3 juin prochain est ouverte à tous. La ville accueillera les artistes du jour dans ses rues, places ou chemins, au choix du lieu, pour créer une peinture ou un dessin sur un sujet libre en lien avec les habitants et les lieux de la commune. Chacun y trouvera le plaisir de la création, de la redécouverte du patrimoine et du cadre de vie. Le soir, les œuvres seront exposées et les artistes pourront participer au concours (non obligatoire) qui décernera de nombreuses récompenses. La participation est gratuite.

■ Les techniques

Pour les séries Toulouse-Lautrec, Cézanne et Michel-Ange, les huit techniques à plat autorisées sont les suivantes : huile, pastel (sec ou gras), aquarelle, gouache, acrylique, dessin (sanguine, fusain, crayon – mono ou polychrome), encre (plume, feutre, lavis – mono ou polychrome), autres techniques (collages, aérographe, émaux...). Sont exclus les procédés photographiques et informatiques. Aucune technique n'est imposée aux mineurs.

■ Les supports

Tous les supports sont autorisés : toile, carton, papier, contrecollé, soie, bois, métaux, porcelaine, verre, pierre...

Chaque participant doit apporter son support et ses matériaux. Le format maximum autorisé est 65 x 54 cm. Des encadrements légers, pour les œuvres sur papier et carton, seront mis à la disposition des participants pour l'exposition.

■ Déroulement de la journée

8h-13h : accueil des participants, inscription, validation des supports

8h-16h : création des œuvres

14h-16h : retour des œuvres et encadrement cartonné par les artistes (matériel fourni)

16h30-17h30 : réunion du jury

17h30 : ouverture au public, à l'Escale

18h : palmarès et récompenses



■ La grande finale

Les artistes primés participeront à la finale qui aura lieu le dimanche 4 novembre 2012, à 16h, à Saintry-sur-Seine (salle Jean-Baptiste Corot). Entrée libre et gratuite.

Renseignements :

service Culturel, 01 64 49 55 40
www.lavilledubois.fr > Agenda

BALLE AUX PRISONNIERS

Convivialité garantie

Dimanche 13 mai, la ville propose pour la cinquième année un grand tournoi de balle aux prisonniers. Rendez-vous aux sportifs, au stade (route de Nozay), dès 14h, et aux supporters dès 15h. Ce tournoi amical est ouvert à toute la population urbisylvine, tous âges confondus. Venez tenter de gagner le trophée 2012 de ce tournoi. Nombreux lots à gagner et ambiance conviviale et fair-play garantie.

Le programme

14h-15h : inscription

15h-17h : rencontres

La composition des équipes

Comptant entre 5 et 7 joueurs, les équipes peuvent être constituées de collègues, amis, voisins ou membres d'une même famille. Le nombre d'équipes étant limité, nous vous invitons à vous inscrire très rapidement (gratuit). Fiche d'inscription et règlement disponibles sur **www.lavilledubois.fr > Agenda**.

L'inscription est gratuite. Les inscriptions sont possibles jusqu'au jour du tournoi, mais le nombre d'équipes étant limité à 24, mieux vaut anticiper.

Contact : service des Sports, 01 64 49 55 40



Expression des groupes du Conseil municipal

Les groupes représentés au sein du conseil municipal disposent d'une tribune d'expression libre dans le journal municipal. Les propos tenus sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

Retrouvez l'ensemble des tribunes sur www.lavilledubois.fr > la mairie > l'équipe municipale > l'expression des partis politiques

UCVB

Madame, Monsieur,
L'équipe municipale UCVB, en charge de la commune, a décidé de lancer des investissements importants nécessaires à l'évolution de la ville. Ces opérations, ainsi que l'amélioration continue des services rendus à la population par notre collectivité et inscrits au budget 2012, se feront une fois de plus sans augmentation de nos taux d'imposition. Je pense que c'est un élément important qui devait être mentionné au nom de l'équipe présente maintenant depuis pratiquement 17 années.



Jean-Pierre Meur,
pour l'équipe UCVB

Vivre autrement

"Vivre Autrement" n'a pas souhaité utiliser son espace de communication.

Avenir et progrès VDB

"Avenir et Progrès VDB" n'a pas souhaité utiliser son espace de communication.

Les élus reçoivent les Urbisylvains sur rendez-vous : 01 64 49 59 40

Maire : Jean-Pierre Meur

Maires adjoints :

Marcel Brun, *Finances et transports*
Anne Berchon, *Solidarité en direction de la famille et de la petite enfance*
Martine Peureux, *Culture, associations, manifestations et jumelage*
Frédéric Delattre, *Scolaire et accueils de loisirs*
Monique Vinales, *Cadre de vie, sécurité et civisme*
José Vinales, *Nouvelles technologies*
Michel Charlot, *Travaux, urbanisme et sécurité des bâtiments*
Marie-Claude Mortier, *Jeunesse et sports*

Conseillers municipaux délégués

Marie-Madeleine Prével, *Solidarité*
Maurice Bourdy, *Manifestations locales*
Christelle Derchain, *Culture et associations culturelles*
Jacky Carré, *Urbanisme social*

Conseillers municipaux

Annie Perez
Noëlle Michard
Jean-Paul Le Duigou
Nicole Lebon
Francis Billard
Nathalie Onillon
Mohamed Osseni
Eliane Ciret

Guy Jousse
Claude Thiroux
Micheline Gesbert
Patrick Guymard
Véronique Pujol
Jean-Paul Mirotes
Céline Pascoal
Sieglinde Boch

La Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

Mercredi et samedi de 8h30 à 12h15

Place du Général de Gaulle - 91620 La Ville du Bois
Tél. : 01 64 49 59 49 - www.lavilledubois.fr

Permanences

Conseils en énergie - Conseils pratiques, neutres et gratuits pour vous aider dans vos démarches de maîtrise énergétique. Service mis en place par Europ'Essonne. Mercredi 16 mai, de 9h à 12h, à la mairie (place du G^{nl} de Gaulle). **Prendre rendez-vous au 01 69 56 50 33.**

Aide aux victimes - Permanence de MediaVipp 91. Jeudi 10 mai, de 14h à 17h, à Linas (place Ernest Pillon). Sans rendez-vous. **Renseignements : 01 60 78 84 20**

Droit des femmes et des familles - Permanence du CIDFF. Mardi 15 mai, de 13h30 à 16h30, à La Ville du Bois (CCAS, 23 rue du Grand Noyer). **Renseignements : 01 60 79 42 26**

Assistante sociale - Permanence sur rendez-vous. Mardi matin et jeudi matin. CCAS, 23 rue du Grand Noyer. **Contact : Maison Départementale des Solidarités, 01 69 79 93 35**

Accueil, écoute et soutien des jeunes - Pour les jeunes de 12 à 25 ans. Questions de scolarité, d'emploi et de santé. **Renseignements : Inter'Val, 29 chemin des berges, 01 64 49 00 76**

CPAM - Arpajon (3, avenue Aristide Briand). Du lundi au vendredi,

de 9h à 12h. Lundi, mardi, jeudi, de 13h30 à 16h. **Tél : 36 46**

Caf - Evry (2, imp. du Télégraphe). Lundi de 9h à 16h, mardi de 8h à 16h, jeudi de 9h à 17h30. Autres jours sur rendez-vous. **Tél : 0 810 25 91 10**

Avocat - Consultation juridique gratuite, sur rendez-vous. À la mairie, place du Général de Gaulle. **Contact : 01 64 49 59 40**

Notaire - Consultations gratuites, sur rendez-vous, par la chambre des notaires de l'Essonne. Mardi 15 mai, de 9h à 12h, à Evry. **Contact : 01 60 78 01 27**

Députée

Nathalie Kosciusko-Morizet, députée de l'Essonne, reçoit sur rendez-vous à Longpont-sur-Orge (27 rue du docteur Darier). Permanences sans rendez-vous à Longjumeau et à Monthléry. **Contact : 01 69 01 96 05**

Ramassage des déchets

- **Ordures ménagères** : lundi et jeudi
- **Plastiques, emballages, cartons, papier** : mercredi
- **Verre** : lundi
- **Déchets végétaux** : lundi
- **Encombrants** : 1^{er} vendredi du mois
- **Déchèterie de Villejust** : du lundi au samedi de 9h à 17h45 sans interruption, le dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45. **Contact 01 64 53 30 36 / 00**

Contact : 09 67 00 49 92

Urgences

- **Pompiers** : 18
- **Samu** : 15
- **SOS médecins** : 0 826 88 91 91
- **Pharmacie de garde** (nuit, dimanche ou jour férié) : contacter le commissariat de police d'Arpajon au 01 69 26 19 70
- **Police** : 01 64 49 55 60 ou 17
- **Gendarmerie** : 01 69 63 25 00

S'informer sur sa retraite

• L'Assurance Retraite CNAV tient une **permanence à la mairie de Monthléry** (14 rue de la Chapelle), le vendredi, sur rendez-vous. Cette permanence ouverte aux Urbisylvains permet de leur offrir un service d'écoute et d'information de proximité. Contact et prise de rendez-vous : 39 60.

• Le **39 60** est désormais le numéro d'appel unique de l'Assurance retraite. Il remplace les numéros utilisés jusqu'alors pour joindre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et les caisses régionales. En composant le 39 60 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, vous pouvez consulter le suivi de votre dossier personnel et vous tenir informé sur l'actualité de la retraite. Et en appelant entre 8h et 17h, du lundi au vendredi, vous pouvez être mis en relation avec un conseiller qui répondra à vos questions.

• Le site internet www.lassuranceretraite.fr permet aux administrés de visualiser leur relevé de carrière, d'estimer leur retraite, de modifier leurs coordonnées et de connaître le lieu d'accueil le plus proche de leur domicile.

• **"Ma retraite, mode d'emploi"** est consultable sur www.retraites.gouv.fr/consultez-le-guide. Il permet de comprendre le fonctionnement du système français, de répondre aux nombreuses interrogations et également de bien préparer sa retraite.

Dépistage du cancer colorectal

Vous habitez l'Essonne, vous êtes un homme ou une femme âgé(e) de 50 à 74 ans ? Vous êtes invité tous les 2 ans par l'Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses (ADMC 91) à consulter votre médecin traitant pour retirer un test de dépistage du cancer colorectal. Ce test permet de détecter dans les selles la présence de sang invisible à l'œil nu. Il est réalisé par vous, à domicile, très facilement.

Si le test a révélé la présence de sang, votre médecin vous prescrira une coloscopie pour en déterminer l'origine. Effectuée par un gastroentérologue, la coloscopie est l'examen de référence qui permet de visualiser l'intérieur de l'intestin pour déceler d'éventuelles anomalies du côlon ou du rectum. Dans 98% des cas, le test est négatif.

Renseignements : 0 810 811 144 (prix d'un appel local)

Etat Civil

Bienvenue

- 03 mars : Enora FRAVAL
- 19 mars : Aïssata TOURE
- 26 mars : Lily-Rose DA SILVA LOURENÇO
- 27 mars : Luigi DUOT
- 27 mars : Noan TONAZZI

Félicitations

31 mars : Sylvie GRAVADE et Francis BILLARD

Condoléances

- 01 mars : Maria SIRIEIX veuve HOSPITAL
- 03 mars : Jeannette CACHEREUX
- 11 mars : André DEPOORTERE
- 21 mars : Danièle VOUZELLAUD épouse TERRISSE
- 23 mars : Joséphine FLOC'H



Pour + d'infos
Reportez-vous au guide pratique de la ville

Samedis 2 et 9 juin

Portes ouvertes de l'école de musique et de danse

L'école municipale de musique et de danse présentera ses activités.

• Le 2 juin, de 11h à 15h, la professeur de danse classique et contemporaine expliquera au public en quoi consistent les différentes disciplines. Au petit gymnase (rue des Ecoles).

• Portes ouvertes de l'école le samedi 9 juin, de 10h à 13h : les professeurs de musique initieront les visiteurs, petits et grands, à leurs instruments (excepté le piano). A la ferme de la Croix Saint-Jacques (voie du 8 Mai 1945).

Renseignements : 01 64 49 55 40 ou emmd@lavilledubois.fr



Dimanche 6 mai
8h à 20h

Election présidentielle

Second tour de l'élection présidentielle.



Mardi 8 mai
11h45

Commémoration de la Victoire de 1945

67^e anniversaire de la victoire de 1945. Rendez-vous place de la Mairie, pour un départ du cortège vers le Monument aux Morts. Au retour, un hommage sera rendu à Jean Moulin, héros de la Résistance Française.

Jedi 10 mai
20h30

Chorissimô et les AOC Stompers

Eglise Saint-Fiacre

La chorale Chorissimô, ensemble d'adultes créé l'an dernier et inscrit au sein des acti-

vités de l'école municipale de musique et de danse, sera accompagnée par les AOC Stompers, éclectique groupe de musiciens New Orleans aussi déjantés que brillants ! Au programme : pièces de Nougaro, Aznavour, Polnareff, Brassens... comme des airs irlandais, folksongs, quelques bijoux empruntés au répertoire classique ou au cinéma... Entrée libre et gratuite.

Dimanche 13 mai
dès 14h

Balle aux prisonniers

Stade (route de Nozay)

Lire en page 17.

Tournoi de balle aux prisonniers 6^e édition

Dimanche 13 mai 2012 15h-17h
Au Stade
Route de Nozay

14h-15h
Formation des équipes
Préinscription souhaitée

Inscription gratuite
Buvette par le Football Club

Renseignements : service des Sports
01 64 49 55 40 - culture.sport@lavilledubois.fr

Vendredi 1^{er} juin
18h à 22h

Fête des voisins

Place Beaulieu

Lire en page 16.

Samedi 2 juin

Fête de l'école des Renondaines

Renseignements : 01 64 49 04 08

Dimanche 3 juin

Fête de la peinture

Lire en page 17.

Seniors

Sortie culturelle

Mercredi 23 mai

Découverte de la cité médiévale de Blandy-les-Tours, offerte par la municipalité aux seniors de 65 ans et plus (sur inscription).

Contact : CCAS, 01 69 63 32 79

